

Activité 3 : La promotion des valeurs républicaines par l'école

Rédiger un texte montrant les moyens par lesquels les valeurs républicaines sont véhiculées par l'école.



CHRONOLOGIE

16 juin 1881 Loi Ferry sur la gratuité de l'enseignement primaire public (pour les enfants de 6 à 13 ans).

28 mars 1882 Loi Ferry sur l'obligation scolaire dans les écoles primaires et la laïcité des programmes.

27 novembre 1883 Circulaire de Jules Ferry aux instituteurs.

30 octobre 1886 Loi Goblet confiant l'enseignement public exclusivement à un personnel laïc.

1 BIOGRAPHIE

Jules Ferry (1832-1893)

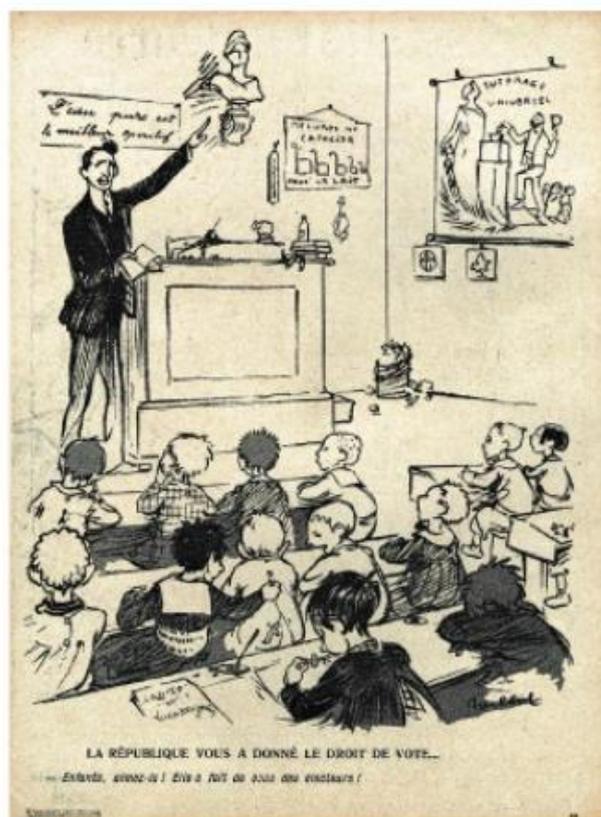
Avocat, il est l'un des fondateurs de la III^e République. Plusieurs fois député, ministre de l'Instruction publique (entre 1879 et 1883) et président du Conseil (1880-1881 ; 1883-1885), il promeut la politique scolaire égalitaire de la République.



2 La laïcité à l'école

« La neutralité de l'école, la **sécularisation** de l'école [...] c'est à mes yeux et aux yeux du gouvernement la conséquence de la sécularisation du pouvoir civil et de toutes les institutions sociales [...] qui constitue le régime sous lequel nous vivons depuis 1789. Oui, 1789 a sécularisé toutes les institutions, et notamment la famille, puisqu'il a fait du mariage un contrat civil, relevant uniquement de la loi civile et totalement indépendant de la loi religieuse [...]. Et je dis que la sécularisation des institutions devait nécessairement aboutir à la sécularisation de l'école publique. Il importe à ceux qui ont à cœur la tradition de 1789 que la direction des écoles, l'inspection des écoles n'appartiennent pas à des ministres du culte qui ont, sur des choses qui nous sont chères [...], des opinions séparées des nôtres par un si profond abîme [...]. Voilà pourquoi nous vous demandons de faire une loi qui établisse la neutralité confessionnelle des écoles [publiques]. »

Jules Ferry, discours à la Chambre des députés, 23 décembre 1880.



3 La loi Ferry de 1882

« **Art. 2** Les écoles primaires publiques vaqueront un jour par semaine, en outre du dimanche, afin de permettre aux parents de faire donner, s'ils le désirent, à leurs enfants, l'instruction religieuse, en dehors des édifices scolaires.

Art. 3 Sont abrogées les dispositions des articles 18 et 44 de la loi du 14 mars 1850, en ce qu'elles donnent aux ministres des cultes un droit d'inspection, de surveillance et de direction dans les écoles primaires publiques et privées.

Art. 4 L'instruction primaire est obligatoire pour les enfants des deux sexes âgés de six ans révolus à treize ans révolus ; elle peut être donnée soit dans les établissements d'instruction primaire ou secondaire, soit dans les écoles publiques ou libres, soit dans les familles, par le père de famille lui-même ou par toute personne qu'il aura choisie. »

4 Une salle de classe

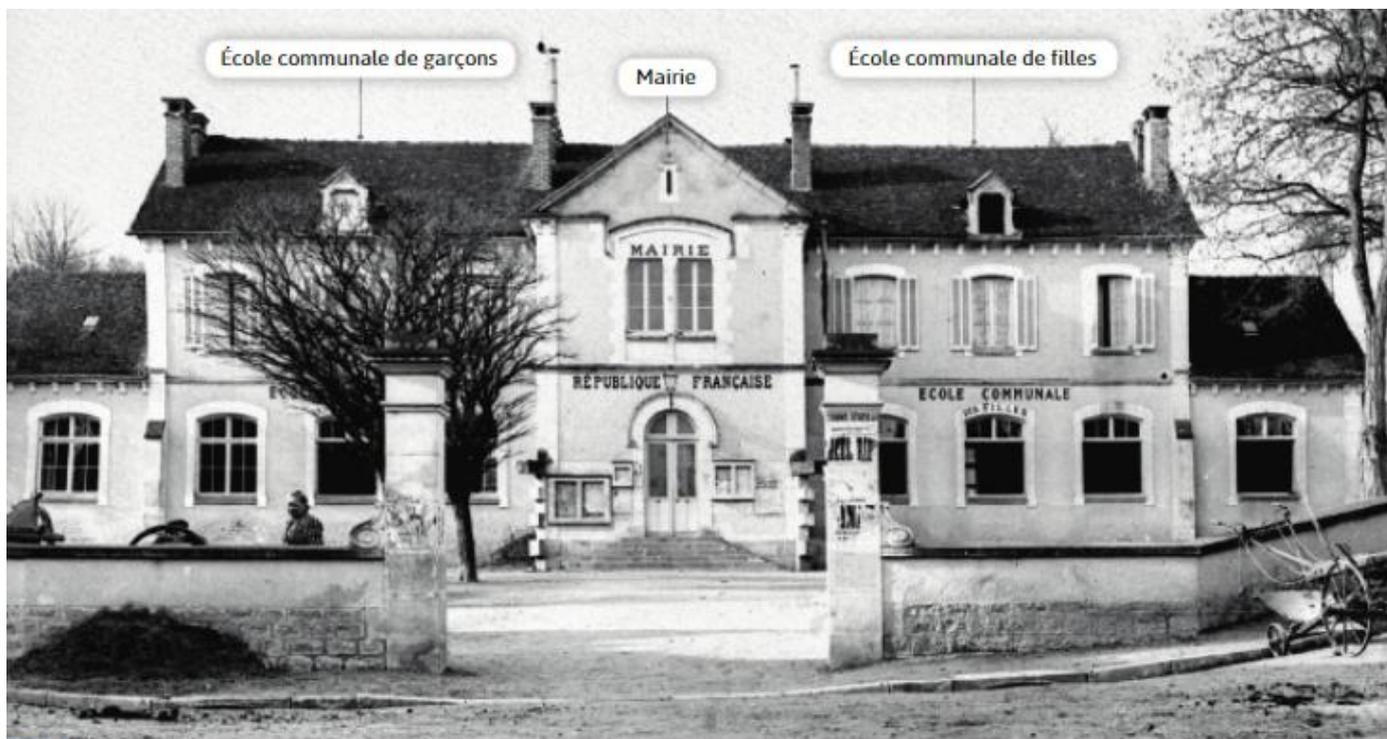
Dessin de Francisque Poulbot, *L'Assiette au beurre*, 11 mai 1907.

« La République vous a donné le droit de vote... Enfants, aimez-la ! Elle a fait de vous des électeurs ! »

VOCABULAIRE

Laïcité : principe selon lequel l'espace public doit être religieusement neutre pour garantir la coexistence entre tous les croyants et non-croyants.

Sécularisation : transfert d'autorité du religieux vers le civil.



5 La mairie et l'école publique d'Arcy-sur-Cure

Une fois les lois scolaires votées, le budget de l'Instruction publique augmente considérablement, de manière à pouvoir équiper toutes les communes d'une école primaire publique.

6 Les effectifs de l'école primaire (1850-1906)

Années	Écoliers	Part dans l'école publique	Écolières	Part dans l'école publique
1850	1 794 000	88 %	1 529 000	70 %
1885	2 796 000	90 %	2 732 000	75 %
1906	2 727 000	90 %	2 724 000	75 %

Source : J.-P. Briand et alii, *L'Enseignement primaire et ses extensions (XIX^e-XX^e siècles)*, Économica, 1987.

7 Travaux d'élèves d'écoles primaires

Ces extraits présentent des exercices réalisés par des élèves des Hautes-Alpes en 1913 sur différents sujets de composition.

Sujet 1 : « L'enfant patriote »

« J'aime ma patrie de tout mon cœur. J'apprends bien son histoire et sa géographie. Je travaille courageusement à l'école pour obéir à la loi sur l'instruction et devenir un citoyen instruit. Je suis reconnaissant envers ma Patrie de tout ce qu'elle a fait pour me donner l'instruction et une vie agréable. Je veux me rendre fort et agile pour la défendre au besoin. »

Sujet 2 : « Liberté, Égalité, Fraternité »

« Il n'y a pas de plus belle devise que la devise républicaine : Liberté, Égalité, Fraternité. Elle signifie que les Français sont libres et égaux de par les lois, qu'ils doivent s'aimer, se respecter, s'entraider comme des frères. Il faudrait que la belle devise dont nous nous honorons fût celle du monde entier. »

Cité dans TDC n° 1 005, « École et nation », déc. 2010, © Canopé-CNDP.

Aide :

- Les valeurs de liberté, égalité et fraternité sont enseignées et valorisées
- La laïcité joue un rôle fondamental d'émancipation et d'union nationale
- Les Républicains souhaitent unir les Français derrière les valeurs républicaines